



en gestion DES DONNÉES BIEN PROTÉGÉES

Conçu à l'échelle européenne, le Règlement général sur la protection des données (RGPD) implique, depuis le 25 mai dernier, une vigilance particulière quant à la gestion des fichiers contenant des informations personnelles qui ne peuvent plus être stockés sans limitation de durée, ni sans formation ad hoc. Bien sûr, l'association Gabriel, qui, sans être une autorité publique, collecte des données à l'échelle nationale, a déjà sécurisé son fonctionnement, notamment en nommant un délégué aux données personnelles, en relation avec la Commission nationale d'informatique et des libertés (Cnil) : Olivier Perrichon.

Un système de conventions de sous-traitance avec Gabriel, en cours de validation, mettra l'ensemble de l'institution en conformité avec le RGPD. Les structures territoriales (directions diocésaines, Caec) et les établissements se verront ainsi transférer la responsabilité de l'usage des fichiers extraits de Gabriel. Charge à eux d'identifier un responsable des fichiers, d'explicitier le motif de leur constitution, d'indiquer et de respecter leur date de destruction. Ne manipulant pas de données nationales et bénéficiant de la caution de Gabriel, ils seront toutefois dispensés de nommer un délégué à la protection des données.

en réforme

POUR REFONDER ENSEMBLE LE BAC ET LE LYCÉE

Donner chair au continuum bac -3/ bac +3, sortir de la logique en silos des filières, favoriser la diversité des profils et des parcours dans une perspective d'équité accrue, mieux accompagner les jeunes... Pour tirer de la réforme du bac et du lycée tout ce qu'elle peut contenir de fructueux, le pôle Lycée du département Éducation du Secrétariat général de l'enseignement catholique diffuse en ligne le document *Accompagner et mettre en place la réforme du baccalauréat*.

Fruit d'un travail partagé avec les organisations professionnelles de l'enseignement catholique, l'Apel nationale et Formiris, le pôle Lycée propose ainsi des voies d'exploration en directions diocésaines, en

établissements, comme pour la formation. L'objectif : déployer davantage les initiatives et « l'autonomie concertée », notamment sur deux axes de réflexion, signalés comme prioritaires par les équipes de terrain : l'accompagnement personnalisé, notamment en matière d'aide à l'orientation ainsi que l'organisation des enseignements de spécialités.

Ces deux thématiques font d'ailleurs l'objet de fiches plus opérationnelles qui détaillent des pistes de mises en œuvre. L'une d'elle réside en l'élaboration, en réseau, d'une offre d'enseignements partagés pour mutualiser les spécialités proposées aux élèves.

➤ enseignement-catholique.fr/refonder-le-bac-ensemble/

en préparation

JMJ : AVIS AUX JEUNES ÉDUCATEURS

Les prochaines Journées mondiales de la jeunesse (JMJ) se tiendront du 19 au 27 janvier 2019 à Panama city. Le Secrétariat général de l'enseignement catholique propose aux jeunes de moins de 30 ans qui sont en formation en Isfec, enseignants en poste ou salariés d'un établissement ou d'un organisme de l'enseignement catholique, de constituer un groupe afin de vivre ensemble ces JMJ, et de leur permettre de relire leurs pratiques professionnelles d'éducateur et d'enseignant, à la lumière de l'Évangile.

Après les JMJ, ils sont invités à poursuivre leur dynamique dans le diocèse de Chitré (province du Panama) du 28 janvier au 2 février 2019. Cette dernière semaine leur offrira l'opportunité d'échanger sur leurs pratiques pédagogiques avec des enseignants panaméens et d'aller à la rencontre de jeunes défavorisés afin de porter avec eux un projet autour de l'environnement et de la solidarité.

Une prise en charge financière par l'enseignement catholique est assurée à hauteur de 50%. Attention, pré-inscription avant le 6 juillet 2018.

Inscriptions : enseignement-catholique.fr/informations-jmj-2019/

Contact : j-herveau@enseignement-catholique.fr

EN PERSPECTIVE

SEMAINE DU RÉENCHANTEMENT

Le 8 juin dernier, plus de 70 membres des équipes diocésaines du Réenchantement se sont réunis à l'espace Montalembert à Montrouge (92) pour approfondir les dynamiques d'animation qui aboutiront à la tenue d'une Semaine Réenchanter l'École, du 4 au 9 février 2019. Sur le thème de la responsabilité en partage, dans le prolongement des travaux engagés lors du Séminaire de Vittel, cette semaine de réflexions et d'animations institutionnelles se construira et se vivra d'abord dans chaque établissement en partant des communautés éducatives avant une mise en commun qui pourra prendre la forme de rassemblements diocésains et régionaux. Affiches, dépliants et autres outils autour de ce moment de mobilisation seront prochainement mis à disposition des directions diocésaines et des établissements.

en signature

POUR COOPÉRER

La convention qui lie le Sgec à la Délégation catholique pour la coopération (DCC) a été renouvelée le 19 juin, lors de l'assemblée plénière des directeurs diocésains. L'occasion de proposer à ces derniers de faire vivre davantage encore ce partenariat, via des actions locales.

Parmi les axes de collaborations mis en avant : la sensibilisation en classe au volontariat et à la solidarité internationale, avec l'objectif de susciter des candidatures au volontariat parmi les professeurs de l'enseignement catholique, ainsi que le soutien financier de projets portés par la DCC. Cette signature illustre l'attachement de l'enseignement catholique à promouvoir l'ouverture internationale de ses établissements, comme l'illustre aussi son réseau de soutien aux initiatives solidaires InSia qui a décerné, le 14 juin dernier, ses 2^{es} trophées à un palmarès d'établissements, à retrouver en ligne.

➔ enseignement-catholique.fr/inisia-les-13-trophees-2018/

en mobilisation

POUR LA PROTECTION DES PUBLICS FRAGILES

De la lutte contre la maltraitance à la bienveillance éducative. C'est la démarche préconisée par le document de référence qui sera proposé pour adoption au Comité national de l'enseignement catholique du 29 juin prochain.

Fruit d'un travail initié fin 2016, conçu pour être complémentaire des initiatives conduites par la Conférence des évêques de France en matière de lutte contre la pédophilie, ce Programme de protection des publics fragiles (PPPF) excède le seul cadre des maltraitements sur mineurs et adopte une approche résolument préventive et positive.

Très pointu sur le plan juridique, technique et réglementaire, ce document comporte aussi une feuille de route, qui engage collectivement les acteurs de l'enseignement catholique tout en les outillant pour faire face à toutes les formes de violence ou de déni de dignité qui peuvent

ou ont pu survenir dans les établissements, envers tous les publics – élèves, bénévoles, salariés. Au-delà du rappel des protocoles à suivre, il vise à sécuriser les recrutements, former et soutenir l'ensemble des éducateurs, installer une culture de prévention et de bienveillance. Il nécessite une diffusion progressive, accompagnée par des référents diocésains PPPF, qui pourront eux-mêmes bénéficier du soutien du Sgec et d'une formation proposée au premier trimestre 2019.

Son appropriation offre aussi l'occasion de réactiver ou d'initier des contacts avec les acteurs locaux de la protection de l'enfance. Le programme, assorti de préconisations de mise en œuvre, d'un flyer de présentation et d'un premier document dédié aux procédures de protection des mineurs sera envoyé aux directions diocésaines avant les vacances d'été.

en débat

CANTINES BIO : L'ENJEU DU FINANCEMENT

Quid du bénéfice des subventions sociales pour tous les élèves ? C'est la question posée par l'enseignement catholique à l'occasion du débat parlementaire autour du projet de loi « Pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable » adopté à l'Assemblée nationale le 30 mai et qui sera examiné au Sénat à partir du 26 juin.

« Il s'agit de relancer le débat sur une injustice permettant aux collectivités territoriales de sélectionner les élèves destinataires de subventions à caractère social (cantine, internat, aide à l'achat des fournitures, aide aux sorties scolaires...) en fonction de l'école dans laquelle ils sont scolarisés », explique Yann Diraison, adjoint au secrétaire général

de l'enseignement catholique, qui rappelle que *La contribution de l'enseignement catholique pour l'École* de 2017 soulevait déjà ce débat.

L'actuel projet de loi prévoit d'obliger les services de restauration collective publics et privés à intégrer une part minimum (jusqu'à 50%) de produits issus de l'agriculture biologique ou provenant de circuits courts dans les repas servis dans les restaurants collectifs – dont les cantines scolaires publiques et privées. Favorable à la mesure, l'enseignement catholique a alerté plusieurs parlementaires sur son surcoût estimé à 0,40 € par repas. Il a demandé que l'obligation ne s'impose aux établissements privés que lorsque la collectivité territoriale s'engage à lui apporter une aide équivalente à celle du public.

en transformation

AVIS DE CHANGEMENT POUR LA VOIE PRO

La réforme de l'enseignement professionnel présentée le 28 mai 2018 prévoit, pour la rentrée 2019, des changements à anticiper dès maintenant. D'ici à 2022, chaque région devra compter « des campus d'excellence de la voie pro » qui, sur le modèle des campus des métiers, réuniront des établissements – du CAP au doctorat, des centres de recherche et des entreprises pour développer des filières de pointe. « Pour exister au sein de ces ensembles et face au quatuor Académies-Universités-Régions-Branches professionnelles, nos réseaux LP-LT-CFA-CFC doivent envisager de s'élargir grâce à d'autres alliances comme avec les Grandes écoles et Instituts catho-

liques », prévient Jean-Marc Petit, délégué général de RenaSup.

Autre défi, la refonte annoncée des diplômes en vue d'une meilleure insertion professionnelle, notamment dans les filières tertiaires administratives – nombreuses dans l'enseignement catholique.

À noter enfin que la nouvelle 2^{de} pro sera organisée par grandes familles de métiers (en une quinzaine pour une centaine de cursus actuels) avec une spécialisation retardée à la 1^{re}. Les parcours seront personnalisés avec deux modules au choix en terminale (insertion post bac ou poursuite d'études) et la possibilité de basculer dans une formation en apprentissage.

L'IMPACT DE LA RÉFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », devrait impacter les établissements privés sous contrat sur les modalités de collecte et de répartition de la taxe d'apprentissage ainsi que sur leur habilitation à dispenser de la formation continue. Le texte adopté par l'Assemblée nationale le 19 juin, maintient finalement l'exonération de taxe d'apprentissage pour les lycées professionnels privés sous contrat mais réduit le hors quota et supprime les fonds libres, dont ils bénéficiaient. Contrairement à ce qui avait été un temps envisagé, les lycées publics – et donc privés sous contrat – et les Grandes écoles ne bénéficieront pas

d'une certification qualité automatique pour délivrer des formations en apprentissage mais d'un simple délai allongé à 2022 pour se mettre en conformité. Enfin, si les règles d'ouverture des sections d'apprentissage vont s'assouplir et s'affranchir des autorisations régionales et rectorales, cette dérégulation annonce une concurrence intense qui implique de renforcer une stratégie de réseau et de se rapprocher des branches professionnelles et peut-être encore plus des futurs opérateurs de compétences. Suivis avec attention par RenaSup, en étroite collaboration avec le Sgec, les débats devraient s'achever au Sénat courant juillet.

en attente

INSTRUCTION FISCALE À VENIR

Après la reconnaissance par le Gouvernement, lors du débat parlementaire sur le projet de loi de finances rectificatif de 2017, de l'existence de difficultés liées à la révision des valeurs cadastrales, le dialogue s'est engagé entre le Sgec et le ministère des Finances.

« Nous attendons aujourd'hui la publication d'une nouvelle instruction fiscale qui précisera les modalités du classement des surfaces des établissements entre les différentes catégories d'imposition. Elle devrait conduire à des réductions significatives de l'imposition en la matière de certains établissements », précise Yann Diraison, adjoint au secrétaire général de l'enseignement catholique.

en enquête

LES FORFAITS EN MATERNELLE

Afin d'évaluer l'éventuel impact de l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans annoncé fin mars par le président de la République, une enquête qui prend la forme d'un questionnaire numérique, vient d'être adressée directement aux chefs d'établissement du 1^{er} degré de l'enseignement catholique, via la base de données Gabriel. Attendus fin juin, ses résultats permettront de connaître précisément les montants des forfaits communaux reçus par les écoles, le nombre d'élèves financés et non financés à ce jour. Ils seront exploités au niveau national et diocésain.

en répartition : 17 postes pour les bacheliers pro en BTS

La réforme de l'enseignement supérieur a conduit à accorder à l'enseignement privé une dotation supplémentaire de 17 postes dédiés à la poursuite d'études des bacheliers pro en BTS. Soucieux d'y contribuer, l'enseignement catholique, grâce au travail de RenaSup, a proposé au ministère de l'Éducation nationale de répartir ces emplois dans les formations industrielles positionnées sur les métiers nouveaux, affichant un taux élevé d'insertion professionnelle et comportant des élèves de bac pro en liste d'attente. Cette proposition a finalement été acceptée après arbitrage du cabinet du ministre malgré les réticences de certains rectorats.

en interview

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR L'APEL

Gilles Demarquet succèdera, ^{de} fin juillet 2018, à Caroline Saliou à la présidence de l'Apel nationale, suite à son élection, lors du Congrès de Rennes, le 1^{er} juin dernier.



Pouvez-vous retracer l'histoire de vos liens avec l'enseignement catholique ?

Père de sept enfants, c'est tout naturellement que je me suis engagé dans la vie de l'école catholique d'Orgeval (78) où ils ont effectué (et effectuent encore) leurs années de primaire. C'est un petit établissement où la participation des parents revêt une importance particulière. De fil en aiguille, je me suis investi à l'Apel départementale puis académique et, à partir de 2013, au bureau national, notamment comme trésorier.

Vous placez la liberté en tête de votre programme...

En effet, c'est l'autonomie et la liberté d'enseignement qui permettent à chaque établissement de proposer un projet éducatif spécifique avec un niveau d'exigence et des modalités d'accompagnement qui lui sont propres. C'est donc cette liberté d'enseignement qui garantit la diversité de l'enseignement catholique et le choix des familles et cette possibilité, précieuse, de diversifier les parcours scolaires de leurs enfants en optant pour tel ou tel établissement.

Vous placez votre mandat sous le signe de la continuité ?

L'an dernier, l'anniversaire de la communauté éducative a célébré cinquante ans

de travail commun au service des jeunes. Il est essentiel de préserver ce climat de confiance et de dialogue. Cette continuité s'inscrit dans les pas de nos prédécesseurs, mais il s'agit d'une continuité en mouvement...

Pour quelles évolutions ?

Nous aurons à cœur de mieux faire connaître nos activités, comme notre pastorale dédiée aux parents ou notre publication récente sur l'éducation affective, relationnelle et sexuelle. Nous poursuivrons notre travail en matière d'École inclusive dans un contexte d'inquiétude lié à la disparition des emplois aidés et réfléchirons à faire évoluer notre solidarité financière dédiée jusqu'alors au numérique. Enfin et surtout, les réformes du lycée général et professionnel nous imposeront d'adapter notre travail en matière d'aide à l'orientation et d'information aux familles.

En tant qu'informaticien, vous comptez aussi amorcer une évolution digitale de l'Apel ?

En effet, dans un contexte de *turnover* croissant de nos élus, de nouvelles modalités de formation en ligne et sur-mesure (Mooc, groupes de travail en distanciel) semblent plus appropriées pour les former et développer leur sentiment d'appartenance au grand mouvement de l'Apel. Il me semble aussi important de développer leur connaissance de l'enseignement catholique pour mieux comprendre le contexte dans lequel s'exerce leur mission.

EN MOUVEMENT

À l'Ugsl

Le 1^{er} septembre 2018, Denis Chazeaud, secrétaire général de l'Ugsl, fédération sportive éducative de l'enseignement catholique, devient adjoint au secrétaire général de Formiris. Il est remplacé à l'Ugsl par Cédric Guillemann, actuel chef d'établissement du lycée Saint-Adrien – La-Salle à Villeneuve d'Ascq (59), membre de l'Observatoire pédagogique des Hauts-de-France, formateur à l'IFP de Lille... et sportif confirmé pratiquant les arts martiaux, l'escalade et le triathlon.

EN KIOSQUE

Préconisations sur le règlement intérieur

Le Sgec publie une version enrichie du texte d'orientation sur les règlements intérieurs adopté par le Comité national de l'enseignement catholique, le 30 juin 2017. Ces recommandations, assorties de 10 fiches pratiques, reprécisent les procédures, les mettent en adéquation avec le droit général comme avec les fondamentaux de l'École catholique. Le tout afin de faciliter l'adhésion des élèves et des familles. Prix : 5 € (hors frais de port).

Mixités scolaires

« Miser sur la mixité sociale et scolaire » c'est le titre du prochain hors-série du magazine *Enseignement catholique actualités* qui sort en juillet 2018. Il propose des reportages ainsi que des éclairages d'experts et rend compte du travail mené par le chercheur Sylvie Da Costa pour le Sgec dans ce domaine. Prix : 8 € (hors frais de port)

Commandes :

m-sarkissian@enseignement-catholique.fr



RETROUVEZ LA CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE
CHAQUE MERCREDI À 12H50
DANS LES BONNES ONDES DE VINCENT BELOTTI

